



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **8 mai 2023**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

Délibération N°34/2023

Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2022 pour un montant de **4'270'516.56 F** aux charges et de **5'181'789.89 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **911'273.33 F**.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **946'556.66 F** et résultat extraordinaire de **-35'283.33 F**.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de **275'971.75 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **275'971.75 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de **74'630'166.55 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de **749'964.35 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 26.06.23

Presinge, le 17 mai 2023

.....

